



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Son Atlas

Atlas du droit à l'éducation des filles et des femmes



Introduction

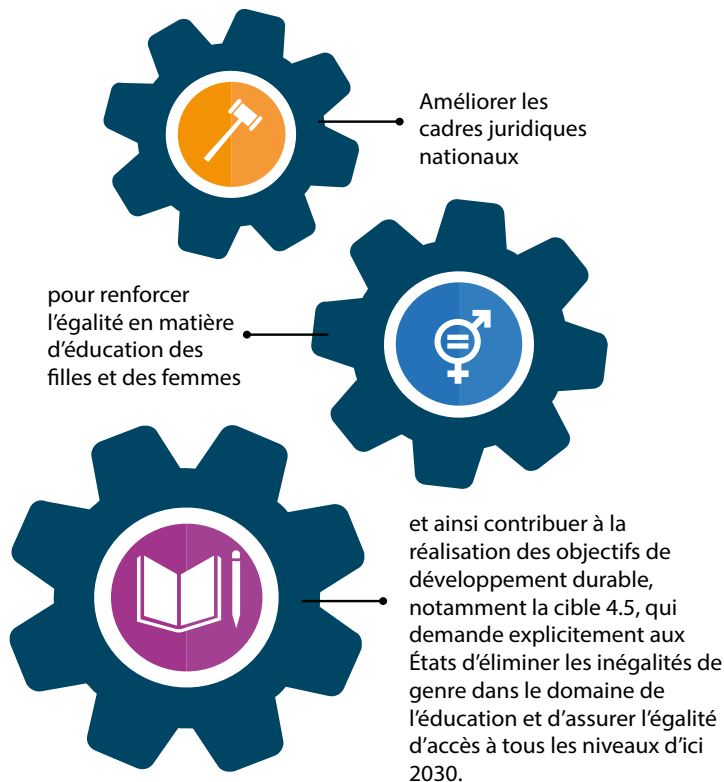
Son Atlas, l'atlas en ligne du droit des filles et des femmes à l'éducation, a été développé dans le cadre de la campagne de l'UNESCO *Son éducation, notre avenir*, qui vise à accélérer les efforts en faveur de l'éducation des filles et des femmes en s'appuyant sur des engagements politiques et financiers. Son Atlas vise à mieux faire connaître les constitutions, législations et réglementations nationales relatives aux droits à l'éducation des filles et des femmes afin d'encourager les pays à améliorer leurs cadres juridiques et politiques.

De nombreuses filles et femmes ne peuvent pas exercer leur droit à l'éducation en raison d'inégalités de genre et de pratiques discriminatoires. La pauvreté, les mariages précoces et la violence basée sur le genre ne sont que quelques-unes des raisons qui expliquent le pourcentage élevé de filles et de femmes non scolarisées et non alphabétisées dans le monde.

Renforcer le droit des filles et des femmes à une éducation de qualité est essentiel pour éliminer les discriminations et atteindre l'égalité des droits entre les genres. Cela ne peut être réalisé sans des cadres juridiques nationaux solides, fondés sur les droits, inclusifs et sensibles au genre.

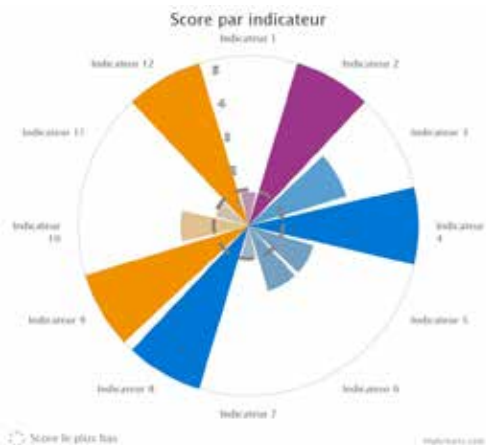


Objectif



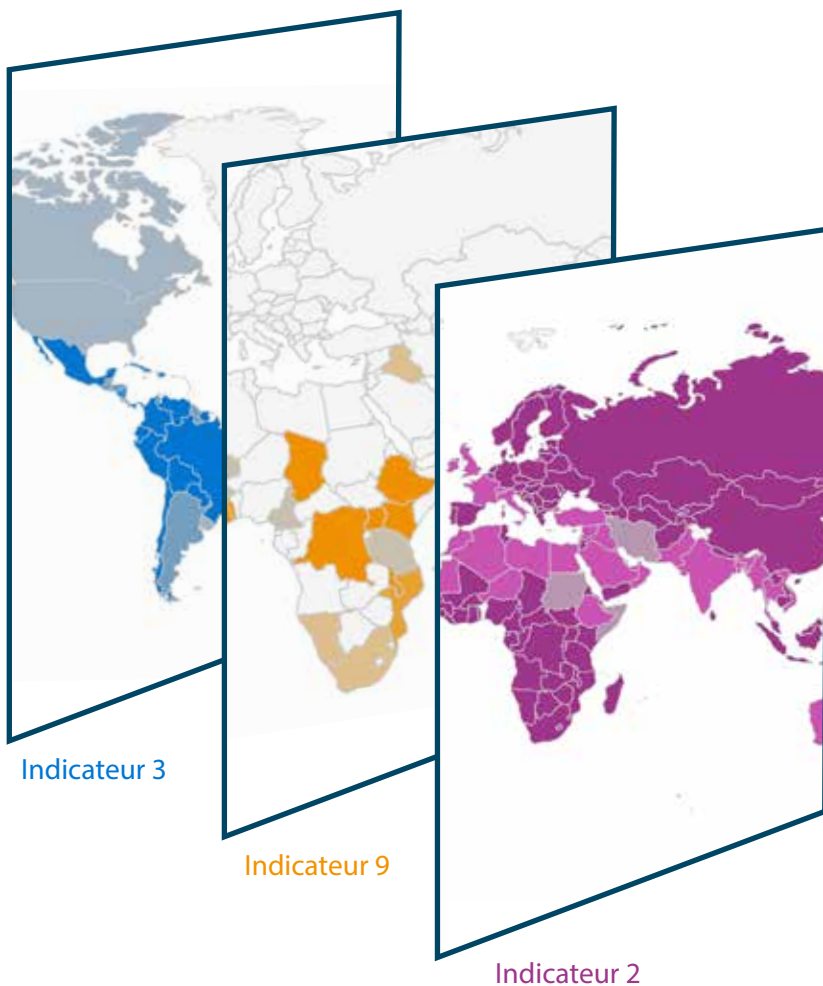
Profils pays

Son Atlas présente les informations pour chaque pays, dans un format très visuel. Pour chacun des indicateurs étudiés, un score sur une échelle de 1 (le plus faible) à 5 (le plus élevé) est attribué sur la base de l'analyse des dispositions légales en vigueur dans le pays. La présentation graphique des scores est accompagnée d'un commentaire explicatif.



Cartes

Son Atlas couvre 196 pays. Il sera enrichi et mis à jour régulièrement jusqu'en 2030, échéance fixée pour la réalisation de l'Objectif de développement durable 4.



Parcourez Son Atlas :
<https://on.unesco.org/SonAtlas>

Indicateurs

Son Atlas utilise 12 indicateurs pour refléter les aspects des cadres juridiques nationaux qui renforcent ou constituent un obstacle au droit à l'éducation des filles et des femmes.

1. Partie à la Convention de l'UNESCO concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement
2. Partie à la Convention des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes
3. La Constitution consacre le droit à l'éducation de toutes les filles et femmes
4. La législation consacre le droit à l'éducation de toutes les filles et femmes
5. Le cadre juridique garantit l'enseignement obligatoire (au moins 9 années)
6. Le cadre juridique garantit la gratuité de l'enseignement (au moins 12 années)
7. Le cadre juridique garantit un enseignement pré-primaire gratuit et obligatoire
8. Le cadre juridique garantit l'égalité d'accès à l'enseignement post-secondaire
9. La législation fixe l'âge minimum du mariage pour les filles à 18 ans
10. L'âge minimum d'admission à l'emploi correspond à la fin de la scolarité obligatoire
11. Le cadre juridique protège de la violence au sein des établissements d'enseignement
12. Le droit à l'éducation des filles enceintes et des mères adolescentes est protégé par la loi

Secteur de l'éducation de l'UNESCO

L'éducation est la priorité première de l'UNESCO car c'est un droit humain fondamental et la base pour construire la paix et faire progresser le développement durable. L'UNESCO est l'institution des Nations Unies spécialisée pour l'éducation et son Secteur de l'éducation assure un rôle moteur aux niveaux mondial et régional dans ce domaine, renforce les systèmes nationaux d'éducation et répond aux défis mondiaux actuels par le biais de l'éducation, en mettant tout particulièrement l'accent sur l'égalité des genres et l'Afrique.



Secteur de l'éducation

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

L'agenda mondial Éducation 2030

En tant qu'institution des Nations Unies spécialisée pour l'éducation, l'UNESCO est chargée de diriger et de coordonner l'agenda Éducation 2030, qui fait partie d'un mouvement mondial visant à éradiquer la pauvreté, d'ici à 2030, à travers 17 Objectifs de développement durable. Essentielle pour atteindre chacun de ces objectifs, l'éducation est au coeur de l'Objectif 4 qui vise à « *assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie* ». Le Cadre d'action Éducation 2030 définit des orientations pour la mise en œuvre de cet objectif et de ces engagements ambitieux.



#SonÉducationNotreAvenir

Son Atlas

Atlas du droit à l'éducation des filles et des femmes

Photo de couverture : Getty/RBFried

 her.atlas@unesco.org

 <https://on.unesco.org/SonAtlas>

